

3J GROUPE

Société par Actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège Social : 138 Rue de Paris, 94220, Charenton-Le-Pont
921 887 402 R.C.S CRETEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 OCTOBRE 2024

Le 28 octobre 2024 à 12 :00 heures

Les associés de la société 3J GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 138 Rue de Paris, 94220, Charenton-Le-Pont, sur convocation du Président

L'Assemblée Générale est présidée par la société JR CONSULTING, représentée par Monsieur Jordan ROUBINE

SONT PRESENTS :

AJ Consulting, représentée par Monsieur JIM ACOCA son président	3 actions
JR Consulting, représentée par Monsieur Jordan ROUBINE son président	4 actions
d0t.tech, représentée par Monsieur Jeremy MERLE son gérant	3 actions
Total des actions détenues par les associés présents	10 actions

Les associés présents ou représentés possédant 10 actions sur les 10 actions composant le capital social, l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport du président sur les résolutions proposées.

Le président de séance déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la forme juridique
- Modification des statuts concernant la forme sociale
- Modification de la désignation sociale
- Modification des statuts concernant la désignation sociale
- Modification du Siège Social
- Modification des statuts concernant le Siège Social
- Modification de l'objet social
- Modification des statuts concernant l'objet social

- Cession de 3 actions détenues par Madame FITOUSSI Elise à la société AJ CONSULTING
- Cession de 4 actions détenues par Madame FITOUSSI Elise à la société JR CONSULTING
- Cession de 3 actions détenues par Madame FITOUSSI Elise à la société d0t.tech
- Modification des statuts concernant les apports
- Démission du président
- Nomination du nouveau président
- Pouvoirs en vue des formalités

La société n'est pas dotée de Commissaire aux Comptes.

RESOLUTION : MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE

L'Assemblée Générale décide de transformer la société 3J GROUPE en société par actions simplifiée à compter de ce jour. Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA FORME SOCIALE

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 1 « Forme sociale » des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 1 : Forme sociale

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créés, et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société par actions simplifiée régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne sous la même forme avec un ou plusieurs Associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DESIGNATION SOCIALE

L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, d'adopter une nouvelle dénomination sociale, à savoir « 3J GROUPE ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA DESIGNATION SOCIALE

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 2 « Dénomination Sociale » des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 : Dénomination Sociale

La dénomination de la société est : 3J GROUPE

Dans tous les actes ou documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'indication du montant du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter de ce jour, du 28 Rue Crébillon, 94300, Vincennes au 138 Rue de Paris, 94220, Charenton-Le-Pont

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 4 « Siège social » des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 138 Rue de Paris, 94220, Charenton-Le-Pont

Il pourra être transféré sur tout le territoire français par simple décision du Président qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de modifier l'objet social de la société qui devient :

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'activité de conseil au profit de toute personne physique ou moral ;
- l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés commerciales et industrielles, dans tous secteurs ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilière ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, ou société avec toute autres société ou personne et prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toute société ou entreprise ou groupement d'intérêt économique. »

Au lieu de :

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'activité de conseil au profit de toute personne physique ou moral ;
- l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés commerciales et industrielles, dans tous secteurs ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilière ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle pourra donner en gérance libre ou salariée tout ou partie des éléments compris dans l'actif social.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, ou société avec toute autres société ou personne et prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toute société ou entreprise ou groupement d'intérêt économique. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 3 « Objet social » des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 : Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'activité de conseil au profit de toute personne physique ou moral ;
- l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés commerciales et industrielles, dans

tous secteurs ;

- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilière ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, ou société avec toute autres société ou personne et prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toute société ou entreprise ou groupement d'intérêt économique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : CESSION DE 3 ACTIONS DETENUES PAR MADAME FITOUSSI ELISE A LA SOCIETE AJ CONSULTING

Madame FITOUSSI Elise décide de céder 3 actions sur 10, à la société AJ Consulting, représentée par Monsieur Jim ACOCA, dont le siège social est situé au 64 Avenue-Robert Vivien, 94160, Saint-Mandé, conformément au projet de cession qu'elle a dument notifiée préalablement à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : CESSION DE 4 ACTIONS DETENUES PAR MADAME FITOUSSI ELISE A LA SOCIETE JR CONSULTING

Madame FITOUSSI Elise décide de céder 4 actions sur 10, à la société JR Consulting, représentée par Monsieur Jordan ROUBINE, dont le siège social est situé au 138 Rue de Paris, 94220, Charenton-Le-Pont, conformément au projet de cession qu'elle a dument notifiée préalablement à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : CESSION DE 3 ACTIONS DETENUES PAR MADAME FITOUSSI ELISE A LA SOCIETE d0t.tech

Madame FITOUSSI Elise décide de céder 3 actions sur 10, à la société d0t.tech, représentée par Monsieur Jeremy MERLE, dont le siège social est situé au 2 place Pury, 2000, Neuchâtel, conformément au projet de cession qu'elle a dument notifiée préalablement à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LES APPORTS

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 7 « Apports » des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7 : Apports

A la constitution, il a été apporté en numéraire la somme de 100 euros.

Lesdits apports correspondant à 10 actions de 10 euros, souscrites en totalité et libérées totalement, soit un total de 100 euros, ci 100 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : DEMISSION DU PRESIDENT

Il est pris acte par l'Assemblée Générale de la démission de Madame Elise FITOUSSI de ses fonctions de Présidente, prenant effet ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée la société JR Consulting représentée par Jordan ROUBINE, dont le siège social est situé au 138 Rue de Paris, 94220, Charenton-Le-Pont, en qualité de Président de la Société, en remplacement de Madame Elise FITOUSSI, démissionnaire.

La société JR Consulting, par le biais de son représentant Jordan ROUBINE déclare accepter les fonctions de Président et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions de la Société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société EXPAND CPA, 3 rue Jules Lefebvre, 75009 Paris, dont le formaliste est Monsieur Samuel Sarfati, afin d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou représentés.

La société AJ Consulting
Représentée par Jim ACOCA

Signé par :

5822DC0C0A58427...

La société JR Consulting
Représentée par Jordan ROUBINE

Signé par :

5822DC0C0A58427...

La société d0t.tech
Représentée par Jeremy MERLE

Signé par :

5822DC0C0A58427...